

HORAIRES

Lundi : 08h30 - 17h30

Mardi : 09h00 - 17h30 (Gondrin)

Mercredi : 08h30 - 16h30

Jeudi : 08h30 - 17h30

Vendredi : 08h30 - 16h00

Samedi : Fermé

Dimanche : Fermé



ADRESSE

EAUZE

📍 Esplanade François Mitterrand
32800 Eauze

✉ rpe.est@grand-armagnac.fr

✉ rpe.ouest@grand-armagnac.fr

☎ 05 32 66 03 82

CAZAUBON

📍 1, rue du Cousiné
32150 Cazaubon

✉ rpe.est@grand-armagnac.fr

✉ rpe.ouest@grand-armagnac.fr

☎ 05 32 66 03 83

GONDRIEN

📍 29, rue des Ardouens
32330 Gondrin

✉ rpe.est@grand-armagnac.fr

✉ rpe.ouest@grand-armagnac.fr

☎ 05 32 66 03 82



L'essentiel & plus encore

RELAIS PETITE ENFANCE

0 - 6 ANS

Futurs parents, parents
employeurs, assistantes
maternelles



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU GRAND ARMAGNAC

05 62 08 78 22

GRAND-ARMAGNAC.FR

CONSEIL ORIENTATION INFORMATION



Un des outils
d'information
et d'orientation
du Relais Petite
Enfance (RPE) :
LE GUICHET UNIQUE.

- Son principe : proposer aux familles un interlocuteur unique pour les orienter vers l'offre la plus adaptée à leur besoin ou envie : accueil individuel ou collectif pour leur petit enfant.
- Ce premier contact pour les futurs ou nouveaux parents est aussi l'interlocuteur privilégié des familles nouvellement arrivées sur le territoire.

LE GUICHET UNIQUE

- Renseigne les familles
- Répertorie la demande de mode de garde
- Oriente et conseille
- Assure un suivi du dossier.



RELAIS PETITE ENFANCE

POUR LES PARENTS

Lors de permanences individualisées,
des informations sur :

- Le guichet unique :
les modes de garde et d'accueil
- La liste des assistantes maternel(le)s agréé(e)s du territoire
- La convention collective
- Les droits et les devoirs de votre nouveau statut d'employeur
- Les aides financières
CAF, MSA, URSSAF, autres...
- Les autres services existants.



POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES

Lors de permanences individualisées,
des informations sur :

- Vos droits et vos obligations
- La convention collective
- Le contrat de travail
- La rémunération
- Les démarches administratives
(Pôle Emploi, droit du travail, retraite...)
- Les modalités de l'agrément
- Vos besoins en formation
(VAE, CAP Petite Enfance...)

